

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

**VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

---

**Séance ordinaire du 20 juin 2025**

---

L'an deux mille vingt cinq, le vingt juin, à 11 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Nathalie LALLIER.

|                                                           |           |
|-----------------------------------------------------------|-----------|
| Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice | <b>11</b> |
| Présents                                                  | 7         |
| Pouvoirs                                                  | 2         |
| Votants                                                   | 9         |

**Présents :**

Nathalie LALLIER, Françoise DODDI-POUYET, Michèle PRIEUR, Carole OUVRARD, Claudette SERGENT, Marie-Noëlle LE BEUZ, Claude LABBE

**Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :**

Catherine REYT a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Colette BENOIST a donné pouvoir à Michèle PRIEUR

**Absent(s) excusé(s) :**

Peggy PERROCHON, Bernard PINGUET

**Secrétaire de séance :** Leslie VEFFOND

---

***DELIBERATION N° DEL\_2025\_025***

**OBJET: AIDES SOCIALES FACULTATIVES**

Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS, expose,

Le CCAS est régulièrement sollicité pour venir en aide aux administrés en difficulté. Afin de concrétiser ces demandes, les travailleurs sociaux transmettent les demandes au secrétariat du CCAS, afin qu'elles puissent être examinées en commission permanente de façon anonyme.

Ces commissions ont lieu chaque 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi du mois.

Il convient d'autoriser Madame la présidente du CCAS à prendre acte des résultats de ces commissions qui ont lieu suite à la saisine des travailleurs sociaux.

Le Conseil d'Administration du CCAS ayant entendu l'exposé de Madame Françoise DODDI-POUYET,

VU les dossiers présentés, et les attributions accordées entre le 1<sup>er</sup> avril 2025 et le 3 juin 2025.

Après avoir délibéré **à l'unanimité**,

**PREND ACTE** des aides suivantes :

- 1) Aide financière d'un montant de 100 € pour une aide à l'acquisition d'un fauteuil adapté au handicap à verser à une entreprise, après participation du SIVUHAND.
- 2) Aide financière de 300 € à verser à un bailleur.
- 3) Aide financière de 400 € à verser à un prestataire d'énergie.
- 4) Bons alimentaires pour une personne seule et un enfant d'un montant de 210 € pour le mois de mai et juin 2025 soit 420 €.
- 5) Bons alimentaires pour un couple et 1 enfant d'un montant de 270 € pour le mois de mai, juin et juillet 2025 soit 810 €.
- 6) Bons alimentaires pour une personne seule d'un montant de 150 € pour le mois de mai 2025.
- 7) Aide financière de 214 € à verser à un prestataire d'énergie.
- 8) Bons alimentaires d'un montant de 150 € pour une personne seule, pour le mois de mai 2025.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste, le 20 juin 2025.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,  
Nathalie Lallier.